

COMMUNE D'ALATA-DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2011/15

SEANCE DU 6 AVRIL 2011

Date de la convocation :

1er avril 2011

Le Conseil Municipal, convoqué dans les conditions de l'article L. 2121-11 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal – Mairie du village -, sous la présidence de **M. Etienne FERRANDI**, Maire.

Nombre de membres
composant l'Assemblée : **23**

ÉTAIENT PRESENTS

Nombre de membres
en exercice : **23**

MM. BONARDI, CAMPANA, Mmes CASTELLANI, DEFRANCHI, MM. DOMINICI, PELLEGRIN, *Adjoints au Maire*,
MM. ALESANDRI, BASTELICA, BERTRAND, OLLIVE, Mmes PIETRI, POGGI, COQUILHAT-ROSSI, *Conseillers Municipaux*.

Nombre de votants : **15**

AVAIENT RESPECTIVEMENT DONNES POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM

Nombre de membres
présents : **14**

M. ZONZA à M. BONARDI

Quorum : **12**

ÉTAIENT ABSENTS

Secrétaire de séance

Marie Jeanne DEFRANCHI

MM. BRUNI, CASASOPRANA, GUITERA, LUCIANI, MERY, MEZZACQUI, PERFETTINI, VALENTI, *Conseillers Municipaux*.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

DEMANDE DE FINANCEMENTS DANS LE CADRE
DE LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les travaux à réaliser sur l'ensemble de la commune d'Alata ; il rappelle, à cet effet, l'importance de la modernisation du réseau routier, sur certains secteurs, ainsi que la nécessité de procéder à l'aménagement de divers espaces publics.

Il propose, ainsi, de réaliser les travaux suivants, tels que décrits dans les dossiers établis par le Bureau d'Etudes Techni-Route-Corse (joints en annexe) :

Aménagements de voirie – route de Grisgiola

Aménagements de voirie – place du village d'Alata

Enfouissement de réseaux – hameau du Pichju

S'agissant du projet de la route de Grisgiola

Le coût global de l'opération s'élève à **105 000,00 € TTC**, détaillés comme suit :

- montant estimé des travaux : 87 000,00 € HT
- montant des travaux : 93 960,00 € TTC
- montant des honoraires de maîtrise d'œuvre : 12 000,00 € TTC

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de solliciter – au titre de la réalisation des travaux - l'aide financière de la Collectivité Territoriale de Corse (dotation quinquennale) et du Département de la Corse du sud.

Aussi, le plan de financement pourrait être le suivant :

Opération	Montant HT €	Montant TTC €	Financeurs	Montant subvention €	Participation de la commune € (montant non subventionné + TVA)
Route de Grisgiola (travaux)	87 000,00	93 960,90	CTC	40 000	13 960,00 €
			Conseil Général	40 000	

S'agissant du projet de la place du village d'Alata

Le coût global de l'opération s'élève à **151 100,00 € TTC**, détaillés comme suit :

- montant estimé des travaux : 126 900,00 € HT
- montant des travaux : 137 052,00 € TTC
- montant des honoraires de maîtrise d'œuvre : 14 000,00 € TTC

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de solliciter – au titre de la réalisation des travaux - l'aide financière de l'Etat et du Département de la Corse du sud.

Aussi, le plan de financement pourrait être le suivant :

Opération	Montant HT €	Montant TTC €	Financeurs	Montant subvention €	Participation de la commune € (montant on subventionné + TVA)
Place du village d'Alata (travaux)	126 900,00	137 052,00	Etat	40 000	57 052,00
			Conseil Général	40 000	

S'agissant du projet du hameau du Pichju

Le coût global de l'opération s'élève à **115 000,00 € TTC**, détaillés comme suit :

- montant estimé des travaux : 95 800,00 € HT
- montant des travaux : 103 464,00 € TTC
- montant des honoraires de maîtrise d'œuvre : 11 500,00 € TTC

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de solliciter – au titre de la réalisation des travaux - l'aide financière de la Collectivité Territoriale de Corse (dotation quinquennale) et du Département de la Corse du sud.

Aussi, le plan de financement pourrait être le suivant :

Opération	Montant HT €	Montant TTC €	Financeurs	Montant subvention €	Participation de la commune € (montant on subventionné + TVA)
Hameau du Pichju (travaux)	95 800,00	103 464,00	CTC	40 000	23 464,00
			Conseil Général	40 000	

**Sur exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré**

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, les dossiers d'avant-projets sommaires établis par le Bureau d'Etudes Techni-Route-Corse, selon les montants indiqués plus haut,

Après, réunion de la commission des finances et du bureau des adjoints, le 30 mars 2010,

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

APPROUVE

les propositions ainsi formulées.

AUTORISE

le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat, la Collectivité Territoriale de Corse (au titre de la Dotation Quinquennale) et du Département de la Corse du sud, conformément aux plans de financement ci-dessus.

PRECISE

que la part restante non subventionnée demeure à la charge de la commune ;
que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**